

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°56/2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **28 novembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**),

Absents : M. Florian **D'ANGELO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**, M. Philippe **MANTERO**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : ECLAIRAGE STADE DE FOOTBALL – DEMANDES DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL.

Exposé du Maire

Le stade "Grammont" utilisé par les différentes équipes de football de la Commune est équipé d'un éclairage homologué par les instances du district du Rhône, pour la pratique du football en Nationale et en Régionale.

L'installation actuelle comprend des projecteurs assez anciens qui sont de plus en plus difficiles à réparer. Ces projecteurs sont par ailleurs très énergivores ce qui pénalise notre budget.

Nous avons donc lancé une étude pour la mise en place d'un éclairage avec des lampes à LED qui améliorera la qualité de l'éclairage du stade, réduira les consommations et facilitera l'entretien car il n'y aura pas d'ampoules à changer.

Le coût de ces travaux est de 53.935,68 € hors taxes.

Une aide peut être demandée auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), mais également auprès du Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Valide le projet de changement de l'éclairage du stade de football, tel que présenté dans l'exposé précédent, pour un coût de 53.935,68 € hors taxes.

☞ Sollicite une subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), mais également auprès du Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette procédure de financement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 02 décembre 2024
Le Maire,

